

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

PROTÉGER L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS ET DES FRANÇAISES DES
CONTAMINATIONS AU CADMIUM - (N° 2430)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

M. Tryzna, Mme Minard, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme de Maistre,
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« relative à une interdiction brutale des engrais phosphatés contenant du cadmium. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'absence de progressivité ou de mesures transitoires suffisantes, la proposition de loi instaure une interdiction immédiate et uniforme. Le présent amendement vise à adapter l'intitulé afin qu'il traduise fidèlement cette caractéristique du dispositif.